

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Garonne

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAPEYROUSE-FOSSAT  
SEANCE du 25 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le 25 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne GONZALEZ

Nombre de membres					Date
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Convocation
23	12	16	5	21	21/03/2024

**Présents** : Mesdames Messieurs GONZALEZ - BRESSAND - DESCAMPS - DOUSSAT - ECHERBAULT - GOIGOUX - GRANZIERA - JIMBERGUES DIETRICH - MILLERAND - RAMOND A - SEBASTIANELLI - SPITZ - VACARESSE - VASSAL - ZANCHETTA - ZORZI

**Procurations** : Mme ALAUX à M. MILLERAND, Mme FONS à Mme GOIGOUX, Mme GOTTI à Mme JIMBERGUES DIETRICH, Mme ROUBERT à Mme SPITZ, M. VINTILLAS à Mme GONZALEZ

**Absents** : Mmes RAMOND E - ROUJAS

**Secrétaire de séance** : M. SEBASTIANELLI

**Objet : Fixation loyer et Subvention 2024 crèche « Poupons Câlines »**

L'association « Crèche Poupons Câlines » dont le siège est à Lapeyrouse-Fossat accueille les enfants de 3 mois à 4 ans non révolus, dans un bâtiment communal pour lequel elle paye un loyer de 2 300€/mois.

En 2023, la subvention accordée à la crèche était de 3500€/place. Suivant les préconisations de la CAF l'aide peut aller jusqu'à 5000€/place.

Pour cette année, la crèche dont la capacité d'accueil est de 30 places, a sollicité auprès de la commune de Lapeyrouse-Fossat, une aide financière de 4000€/place soit 120 000 euros.

La commune percevait également de la CAF 47 217€ au titre du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) ; dorénavant cette aide est versée directement à la crèche.

Il convient donc de réduire la subvention de la commune de ce montant.

Madame le Maire propose :

- De laisser le prix du loyer à 2 300€/mois
- D'accorder à l'association « Crèche Poupons Câlines » une subvention de 72 783 euros (120 000 – 47 217) pour le fonctionnement de la crèche.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le prix du loyer à 2 300€/mois,
- **ACCORDE** à l'association « Crèche Poupons Câlines » une subvention de 72 783 euros pour le fonctionnement de la crèche,
- **INSCRIT** ces dépenses et recettes au budget Primitif

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Angelo SEBASTIANELLI

A LAPEYROUSE-FOSSAT, le 26 mars 2024

Le Maire,  
Corinne GONZALEZ

